

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNAT

L'an deux mille seize, le 16 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROMAGNAT (Puy-de-Dôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent BRUNMUROL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal 8 mars 2016

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNMUROL, MME GAUFFIER-SEGUIN, MM COURNOL, MME LELIEVRE (à compter du point n°6) LARDANS, MME GILBERT M. ZANNA, MME DI TOMMASO, M. SCHNEIDER, MMES BUGUELLOU-PHILIPPON, DAUPLAT, M CHABRILLAT, MME DECOURTEIX, M. CEYSSAT, MME DUGAT, M VALLENET, MME CHARTIER, M DA SILVA MME BLANC, M. SIEGRIST, MME LIBERT, MME GERARD, M. FARRET, MME ROUX M. RITROVATO, MME AUDET.

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur BENAY qui avait donné procuration à M. FARRET

Monsieur FARINA qui avait donné procuration à M. SCHNEIDER

Madame LELIEVRE qui avait donné procuration à Mme GAUFFIER-SEGUIN pour les points de 1 à 5

ETAIT EXCUSE : M. FAURE

Après avoir remercié les membres présents et excusé les absents, Monsieur le Maire, met aux voix le compte-rendu de la réunion du 11 février 2016. Ce document est adopté par 27 voix puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

Les Conseillers présents ou représentés, au nombre de 27, formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur VALLENET ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

1. <u>Objet</u> : Budget communal– Vote du compte administratif 2015 et affectation du résultat
--

La présentation de l'exécution budgétaire 2015, tant en dépenses qu'en recettes, fait apparaître les résultats suivants (cf document détaillé joint à la note de synthèse):

Total des dépenses de fonctionnement: 6 204 701.44 €

Total des recettes de fonctionnement: 6 751 856.10 €

Résultat de fonctionnement 2015: 547 154.66 €

Total des dépenses d'investissement: 1 175 923.73 €

Total des recettes d'investissement: 1 028 726.15 €

Résultat d'investissement 2015 : - 147 197.58 €

Les éléments établis à partir du compte administratif et du compte de gestion 2015 se présentent de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	899 798,79 €		- 147 197.58 €	752 601.21 €
Fonctionnement	495 073,15 €	250 000 €	547 154.66 €	792 227.81 €

Il est proposé au Conseil :

d'approuver le compte administratif 2015 ; Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle conformément à l'article L2121-14.

d'affecter au compte 001 du budget 2016, en recettes d'investissement, le résultat de clôture d'investissement 2015, soit la somme de 752 601.21 € ;

d'affecter au compte 1068 du budget 2016, en recettes d'investissement, une partie du résultat de clôture de fonctionnement 2015, soit la somme de 292 227.81 €.

d'affecter au compte 002 du budget 2016, en recettes de fonctionnement, le solde du résultat de clôture de fonctionnement 2015, soit la somme de 500 000 €.

La présente délibération est adoptée.

Pour	22
Contre	0
Abstentions	5

2. **Objet** : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2015

Compte tenu des éléments transmis par le Receveur municipal, et après s'être assuré que l'intégralité des dépenses et des recettes ont été enregistrées conformément au compte administratif 2015, Monsieur le Maire propose au conseil :

- **d'approuver** le compte de gestion 2015.

Une synthèse du compte de gestion est jointe en annexe et sa version intégrale reste consultable en mairie.

La présente délibération est adoptée.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	5

3. **Objet** : Taux d'imposition 2016

La volonté de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte tendu lié notamment à une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement, se traduit en 2016 par le maintien et même le renforcement des équilibres budgétaires communaux sans augmentation des taux d'imposition.

Le produit de la fiscalité direct est estimé à 3 333 000 € contre 3 300 404 € réalisés en 2015. Cette augmentation « mécanique » est liée à la revalorisation de 1% des valeurs locatives fixée par la loi de finances pour 2016.

Dans ce contexte, il est proposé de voter les taux suivants :

Taxe	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	13,24 %	13,24 %
Taxe sur le foncier bâti	17,93 %	17,93 %
Taxe sur le foncier non bâti	86,84 %	86,84 %

La présente délibération est adoptée.

Pour	23
Contre	5
Abstentions	0

4. **Objet** : Budget communal– Budget primitif 2016

Présentation synthétique

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
O11 Charges courantes	1 391 450,00	002 Résultat de fonc reporté	500 000,00
O12 Charges de personnel	3 531 300,00	O13 Remboursement	70 000,00
O14 Prélèvement loi SRU	38 050,00	O42 Opérations d'ordre	4 640,00
O22 Dépenses imprévues	1 373,00	70 Produits des services	273 140,00
O23 Virement à la section d'invest.	735 000,00	73 Impôts	4 343 071,00
O42 Amortissements	260 000,00	74 Dotations	1 486 622,00
65 Autres charges courantes	643 100,00	75 Produits de gestion	140 000,00
66 Frais financiers	216 200,00	77 Recettes except	5 000,00
67 Divers	6 000,00		
TOTAL	6 822 473,00	TOTAL	6 822 473,00

Il est précisé concernant la dépense inscrite au compte 657362 de la section de fonctionnement (versement d'une subvention au CCAS), qu'il sera procédé au versement des 300 000 € de la manière suivante : 175 000 € sur le budget principal du CCAS et 125 000 € sur le budget annexe de la structure multi accueil.

DEPENSES		RECETTES	
020 Dépenses imprévues	682,23	001 Résultat d'invest. reporté	752 601,21
040 Opérations d'ordre de transfert	4 640,00	021 Virement de la sect de fonct.	735 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	349 000,00	024 Produits des cessions	100 000,00
20 Immo incorporelles	188 323,91	040 Opérations d'ordre	260 000,00
204 Subv. d'équipement versées	179 184,95	10 Dotations, fonds divers et réserv	437 227,82
21 Immo corporelles	1 005 143,49	13 Subventions	44 414,97
23 Immo en cours	602 269,42		
4541 Travaux d'office	10 000,00	4542 Travaux d'office	10 000,00
TOTAL	2 339 244,00	TOTAL	2 339 244,00

Section d'investissement :

La présente délibération est adoptée.

Pour	23
Contre	5
Abstentions	0

5. Objet : Budget Assainissement – Vote du compte administratif 2015 et affectation du résultat

La présentation de l'exécution budgétaire 2015, tant en dépenses qu'en recettes, fait apparaître les résultats suivants (cf document détaillé joint à la note de synthèse):

Total des dépenses d'exploitation: 407 650.57 €

Total des recettes d'exploitation : 403 535.88 €

Résultat d'exploitation 2015: -4 114.69 €

Total des dépenses d'investissement: 63 791.74 €

Total des recettes d'investissement: 103 310.07 €

Résultat d'investissement 2015 : 39 518.33 €

Les éléments établis à partir du compte administratif et du compte de gestion 2015 se présentent de la manière suivante :

	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	151 987,14 €		39 518.33 €	191 505.47 €
Exploitation	20 110,51 €		-4 114.69 €	15 995.82 €

Il est proposé au Conseil :

- **d'approuver le compte administratif 2015** ; Monsieur le Maire devant se retirer de la salle conformément à l'article L2121-14.

- **d'affecter** au compte 002, en recettes d'investissement, le résultat de clôture d'investissement 2015, soit la somme de 191 505.47 €;
- **d'affecter** au compte 002, en recettes d'exploitation, le résultat de clôture d'exploitation 2015 soit la somme de 15 995.82 €.

La présente délibération est adoptée.

Pour	22
Contre	0
Abstentions	5

6. **Objet** : Budget Assainissement – Approbation du compte de gestion 2015

Compte tenu des éléments transmis par le Receveur municipal, et après s'être assuré que l'intégralité des dépenses et des recettes ont été enregistrées conformément au compte administratif 2015, Monsieur le Maire propose au conseil :

-**d'approuver** le compte de gestion 2015.

Une synthèse du compte de gestion est jointe en annexe et sa version intégrale reste consultable en mairie.

La présente délibération est adoptée.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	5

7. **Objet** : Budget Assainissement- budget primitif 2016

Il est proposé au conseil d'adopter les inscriptions budgétaires suivantes :

EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Prévu 2016	Chapitre	Intitulé	Prévu 2016
O11	Charges à carac général	335 900,00	OO2	Résultat reporté d'exploitation	15 995,82
66	Intérêts	6 300,00	O42	Opérations d'ordre	1 130,00
67	Charges excep de gestion	1 000,00	704	Travaux	0,00
O22	Dépenses imprévues	4 525,62	70611	Redevance	383 010,00
O23	Virement à l'invest	10 000,00	7063	Contribution eaux pluv.	30 489,80
O42	Opérations d'ordre	72 900,00	774	Subvention exceptionnelle	0,00
TOTAL		430 625,62			430 625,62
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Prévu 2016	Chapitre	Intitulé	Prévu 2016
16	Emprunt	27 300,00	OO1	Solde d'invest reporté	191 505,47
20	Etude	50 000,00			
21	Immo corporelles	5 000,00	O21	Virement de l'exploitation	10 000,00
23	Travaux	190 137,45	O40	Opérations d'ordre	72 900,00
O20	Dépenses imprévues	838,02	16	Emprunt	0,00
O40	Opérations d'ordre	1 130,00	O41	Opérations patrimoniales	0,00
O41	Opérations patrimoniales	3 100,00	27	Récupération de TVA	3 100,00
TOTAL		277 505,47			277 505,47

La présente délibération est adoptée.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	5

8. **Objet : Liste des achats conclus pour l'année 2015**

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés publics, la Commune est tenue de publier, au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente. Cette disposition est un gage de transparence quant à l'emploi des deniers publics.

Pour l'année 2015, la liste des contrats conclus et notifiés figurent sur le tableau annexé à la présente délibération.

Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation de ces informations.

9. **Objet : Coupe de bois – Exercice 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 septembre 2014, la commune a passé une convention avec l'Office national des forêts pour un plan de gestion et d'action portant sur la période 2014- 2033.

Les secteurs mis ainsi en gestion couvrent une surface d'environ 52.3 ha et se situent sur Opme et Saulzet-le-Chaud.

L'ONF propose pour l'exercice 2016 de mettre en vente les parcelles 1 à 7. La vente sera passée dans la forme d'un appel d'offre au printemps ou l'automne 2016. En cas d'inventu à cause notamment des difficultés d'accès, une attribution des parcelles sera faite à l'amiable aux candidats se situant le plus près de l'estimation de la valeur du lot dont le volume global représente environ 1600 m3.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2016, les destinations suivantes :

MISE SUR LE MARCHE (art. L. 214-6 à-11, L. 243.1, L. 315-2, R.156-5) :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Saulzet-le-Chaud	1	7,50	IRR	Sur pied
Saulzet-le-Chaud	2	3,50	IRR	Sur pied
Saulzet-le-Chaud	3	2,50	IRR	Sur pied
Saulzet-le-Chaud	4	3,00	IRR	Sur pied
Saulzet-le-Chaud	5	5,00	IRR	Sur pied
Opme	6	6,50	IRR	Sur pied

Opme	7	2,00	IRR	Sur pied
------	---	------	-----	----------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, avec Assistance Technique à Donneur d'Ordre, financement...). Cette délibération sera prise ultérieurement après avis technique de l'ONF.

Pour toutes les autres coupes, les ventes se feront sur pied soit en bloc soit à l'unité de produit (UP).
La présente délibération est adoptée.

Pour	28
Contre	0
Abstentions	0

8. **Objet : Contrats emplois d'avenir**

Monsieur le Maire rappelle que les contrats de trois des quatre agents en contrats emplois d'avenir de l'ALSH arrivent à échéance le 31 août 2016.

Les besoins du service Education Jeunesse dans les domaines péri et extra scolaires étant constants, il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre dans le dispositif des Contrats emplois d'avenir et de se prononcer en faveur du recrutement de nouveaux agents.

Compte tenu de la nécessité d'assurer notamment le service de l'ALSH lors des vacances d'été et la rentrée scolaire 2016-2017 dans des conditions favorables, et dans la mesure où les crédits inscrits au budget 2016 le permettent, il est proposé au Conseil Municipal que le recrutement des trois agents se fasse de la façon échelonnée suivante :

- 2 agents en contrats emplois d'avenir, à temps complet, rémunérés sur la base du SMIC, recrutés au 1^{er} juin 2016 pour une durée de trois ans, qui seront intégrés au service scolaire puis à l'ALSH pendant les vacances, permettant ainsi aux agents dont les contrats arrivent à échéance de solder leurs congés annuels ;
- 1 agent en contrat emploi d'avenir à temps complet, rémunéré sur la base du SMIC, recruté au 1^{er} septembre 2016 pour une durée de trois ans.

Ces recrutements s'inscrivent dans une volonté de limiter au maximum l'emploi de vacataires. Des contrats pluri annuels, assortis d'obligation de formation, devraient faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

La présente délibération est adoptée.

Pour	23
Contre	0
Abstentions	5

9. **Objet : Contrat unique d'insertion-Contrat d'accès à l'emploi (CUI –CAE)**

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 5 février 2015, le Conseil Municipal a décidé de créer, à compter du 2 mars 2015, un poste à temps complet dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE) , avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 95 % du salaire, afin de renforcer les équipes de l'ALSH.

Ce contrat est arrivé à échéance et il a été possible de le reconduire pour une année à des conditions légèrement différentes de prise en charge (85% du salaire).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette reconduction pour une durée d'un an, du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017.

La présente délibération est adoptée.

Pour	28
Contre	0
Abstentions	0

10. **Objet** : Subventions aux associations locales - 2016

Compte tenu des crédits alloués par le conseil municipal au budget principal pour l'année 2016 soit la somme de 180 000 € ;

Considérant les demandes présentées par les associations locales ;

Etant précisé que le tableau de répartition des subventions de fonctionnement pour l'année 2016 a été présenté aux membres de la commission animation urbaine réunie le 3 mars 2016 ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le montant des subventions à verser aux associations locales pour l'année 2016 conformément au tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes des avenants financiers 2016 aux conventions d'objectifs passées avec l'ASR, l'EVEIL ROMAGNATOIS et le Comité social du personnel communal ;
- de l'autoriser à signer les documents précités et à exécuter les dépenses afférentes.

La présente délibération est adoptée.

Pour	28
Contre	0
Abstentions	0

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20 heures 50

M BRUNMUROL	MME GAUFFIER-SEGUIN
M CURNOL	MME LELIEVRE
M ZANNA	MME DI TOMMASO
M SCHNEIDER	MME GILBERT
M CEYSSAT	MME BUGUELLOU PHILIPPON
MME BLANC	MME DECOURTEIX
M CHABRILLAT	MME DUGAT
MME LIBERT	MME GERARD

MME DAUPLAT	MME BLANC
M SIEGRIST	M DA SILVA
M RITROVATO	M FARRET
MME AUDET	MME ROUX